

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2020-067

ILLE-ET-VILAINE

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2020

Sommaire

Direction régionale des finances publiques /	
35-2020-06-08-002 - Délégation générale de signature de M. RETO Hervé, responsable de	e
la trésorerie de Fougères Collectivités, accordée à M. GAREL Mathieu, Inspecteur des	
Finances Publiques, en date du 8 juin 2020. (1 page)	Page 3
Livre et lecture en Bretagne / Direction de la coordination interministérielle et de	
l'appui territorial	
35-2020-05-29-005 - DELIBERATION-20-05-RAPPORT-ACTIVITES-2019-tampon (1	
page)	Page 5
35-2020-05-29-006 -	
DELIBERATION-20-06-FINANCES-COMPTE-DE-GESTION-2019-tampon (1 page)	Page 7
35-2020-05-29-007 -	
DELIBERATION-20-07-FINANCES-COMPTE-ADMINISTRATIF-2019-tampon (5	
pages)	Page 9
35-2020-05-29-008 -	
DELIBERATION-20-08-FINANCES-AFFECTATION-RESULTATS-2019-tampon (2	
pages)	Page 15
35-2020-05-29-009 -	
DELIBERATION-20-09-FINANCES-BUDGET-SUPPLEMENTAIRE-2020-tampon (4	
pages)	Page 18
35-2020-05-29-010 -	
DELIBERATION-20-10-RESSOURCES-HUMAINES-PROPOSITION-NOMINATION-	-DIRECTION-ET
(1 page)	Page 23
Préfecture Ille-et-Vilaine / Direction des collectivités territoriales et de la citoyenneté	
35-2020-06-08-003 - Arrêté préfectoral du 8 juin 2020 approuvant la carte communale du	
Loroux (2 pages)	Page 25
35-2020-06-08-001 - PREF35_BGD20060809040 (1 page)	Page 28

Direction régionale des finances publiques

35-2020-06-08-002

Délégation générale de signature de M. RETO Hervé, responsable de la trésorerie de Fougères Collectivités, accordée à M. GAREL Mathieu, Inspecteur des Finances Publiques, en date du 8 juin 2020.

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

<u>Références</u>: article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 paru au journal officiel n°0262 du 10 novembre 2012 et Livre VI articles L610-1 à L680-7 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises.

Je soussigné RÉTO Hervé, Trésorier de FOUGERES COLLECTIVITES depuis le 1er septembre 2018 déclare :

- constituer pour mandataire spécial et général Monsieur Mathieu GAREL, Inspecteur des Finances Publiques
- lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de FOUGERES COLLECTIVITES
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- d'exercer toutes poursuites,
- d'agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures,
- d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- d'opérer à la direction régionale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération,
- de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France,
- de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul(e) ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à la gestion de la **Trésorerie de FOUGERES COLLECTIVITES** et aux affaires qui s'y rattachent.
- En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la Trésorerie de FOUGERES COLLECTIVITES, entendant ainsi transmettre à Monsieur Mathieu GAREL tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.
 - Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département d'Ille et Vilaine.

Fait à Fougères, le 08/06/2020

Signature du délégataire

GAREL Mathieu,

Signature du déléguant

Le Trésorie RÉTO Hervé

Date et numéro de publication au recueil des actes administratifs du département d'Ille et Vilaine :

1

¹ faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »

35-2020-05-29-005

DELIBERATION-20-05-RAPPORT-ACTIVITES-2019-ta mpon

Délibération n°20-05

Objet : AFFAIRES GÉNÉRALES - Rapport d'activités 2019

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents: 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Votants: 13Voix: 19

Pour ·

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Pouvoir</u>: M Benoit BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés : M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'Établissement et notamment l'article 9.1.

Considérant

le rapport d'activités 2019 de l'Établissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

adopte le rapport d'activités 2019 de l'Établissement.

Rennes, le 29 mai 2020

La Présidente,

Livre et Lecture en Bretagne Catherine SAINT-JAMES Villebois Mareuil 35000 RENNES

35-2020-05-29-006

DELIBERATION-20-06-FINANCES-COMPTE-DE-GES TION-2019-tampon

Délibération n°20-06

Objet: FINANCES - Compte de gestion 2019

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

En exercice: 16

Présents: 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Voix: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

Présents: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

Pouvoir : M Benoit BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE **BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES**

Absents excusés : M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéas 2 et 3, l'article 9 alinéas 4 et 5.

Considérant

- le compte de gestion 2019 du comptable de la Paierie régionale de Bretagne,
- que le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable de la Paierie régionale de Bretagne, pour l'année 2019,
- la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable de la Paierie régionale de Bretagne, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur de l'établissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

adopte le compte de gestion du comptable de la Paierie régionale de Bretagne pour l'exercice 2019, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2019.

Rennes, le 29 mai 2020

Livre et Lecture en Bretagne 61 bd Villebois Mareuil Catherine SAINT-JAMES

35000 RENNES

35-2020-05-29-007

DELIBERATION-20-07-FINANCES-COMPTE-ADMINI STRATIF-2019-tampon

Délibération n°20-07

Objet: FINANCES - Compte administratif 2019

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents: 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Votants: 13Voix: 19

Pour:

19 Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Pouvoir</u>: M Benoit BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

Absents excusés: M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéas 2 et 3, l'article 9 alinéas 4 et 5.

Considérant

- que le Conseil d'administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur de l'établissement,
- que le compte de gestion a été adopté préalablement et fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Mme la Présidente propose au Conseil d'administration de voter le compte administratif 2019, présenté par chapitre pour les recettes et les dépenses de fonctionnement et pour les recettes et dépenses d'investissement.

				némoire inistratif 2018	Compte Administratif 2019		
Ma		Section d'investissement	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
Chapitre	Comptes	totaux	19 386,19	15 899,85	24 474, 58	40 837,88	
		Opérations réelles	19 386,19		24 474, 58		
20		Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	7 767,95		17 217, 35		
	2051	Concessions et droits similaires	7 767,95		17 217, 35		
21		Immobilisations corporelles (hors opérations)	6 770,66		6 038, 78		

	2135	Agencements aménagements constructions				
	2182	Matériel de transport				
GIN.	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 478,71		5 561,80	
	2184	Mobilier	3 671,39			
	2188	Autres immobilisations corporelles	620,56		476,98	
16		Emprunts et dettes assimilées	4 847,58		1 218,45	
	1641	Emprunts en euros	4 847,58		1 218,45	
13		Subventions d'investissement				494,40
	131	Subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables				494,40
10		Dotations, fonds divers et réserves				21 300,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				21 300,00
040		Opération de transfert entre sections		15 899,85	Alas Called Harris	19 043,48
	192	Plus ou moins-value de cession d'immobilisation		165,74		
	280411	Org publics - Biens mobiliers, matériels et études		750,00		750.00
	280412	Org, publics - Bâtiment et		926,00		750,00
14	2805	Concessions et droits similaires			(W.D.) 1 mm/s 1 1 1	926,00
	28135	Installations générales, agencements		6 838,69	MANAGORE CONTROL	8 584, 69
	281538	1.50		558,89		100
		Autres réseaux Installations générales,		270,00		270,00
	28181	agencements		842,00		842,00
	28182	Matériel de transport Matériel bureau et matériel		2 835,00		2 835,00
	28183	informatique		2 422,04		3 481,23
	28184	Mobilier		291,49		734,00
	28188	Autres constructions				620,56
041	Breit	Opérations patrimoniales				
O20		Dépenses imprévues				
	O21	Virement de la section de fonctionnement RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT				
001		Pour information : Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté de l'année N-1		3 584,02		97,68
		Section de fonctionnement	Débit	Crédit	Débit	0.44
hapitre	Comptes	totaux	552 589,64	603 601,87	614 638,38	Crédit 592 104, 03
		Dépenses réelles	536 689,79		595 594,90	552 104, 03
011	011	Charges à caractère général	160 439,72		194 136,54	
	6061	Fournitures non stockables	3 401,43		3 624,11	
	60622	Carburants	1 831,33		2 507,36	
	60623	Alimentation	776,66		464,54	
	60628	Autres fournitures non stockées	299,40		303,16	
	60632	Fournitures de petits équipements	2 027,82		2 445,81	

O22	022	Dépenses imprévues		
	6714	Bourses et prix		500,00
67	HILLIANS D	Charges exceptionnelles	0	500,00
		Intérêts réglés à l'échéance	36,98	2,65
66	9/21	Charges financières	36,98	2,65
	6532 65888	Frais de mission Autres		
		964975 10 11 ES		435.91
	651	Redevance pour concession, brevets, licences	376,80	850,35 414,00
35	65	Autres charges de gestion courante	376,80	11 994.26 850,35
	6480	Autres charges de personnel	11 483,53	5 819,80
	6470	Autres charges sociales	98 898,89 5 672,00	105 797,02
	6450	Personnel non titulaire Charges de sécurité sociale et de prévoyance	85 417,18	108 380,94
	6413		168 907,14	162 253,06
	6411	Personnel titulaire	5 457,55	5 860,28
	633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	0	
12	O12 631	Dépenses de personnel Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	375 836,29	400 105,36
42	635	(administration des impôts)		
		Autres impôts et taxes		
T	6282	Frais de gardiennage Frais de nettoyage des locaux	4 559,06	3 443,55
	6281	Concours divers (cotisations)	8 285,00	8 335,00 331.32
	627	assimilés	160,00	
		Services bancaires et	A STATE OF THE STA	11 086,41
9	626	Frais postaux et de frais de télécommunications	14 196,28	AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT
	625	Déplacements, missions et réceptions	7 208,64	8 621,43
	624	Transports de biens et transports collectifs	10 570,19	12 442,07
	623	Publicité publications relations publiques	15 925,27	23 412,91
	622	d'intermédiaires et honoraires	18 043,24	27 047,97
	618	Divers Rémunération	5 352,69	12 173,20
	6168	Autres primes d'assurance		
-	6161	Assurances multirisques	1 947,35	8 538, 51
<u> </u>	6156	Maintenance	7 064,44	2 022,57
	61558	-	522,00	10 141,93
		Autres biens mobiliers	70.00	179,92
II	615228	autres bâtiments Matériel roulant	656,53	262,90 406,20
	50.0	Entretien et réparations	319,32	
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	319,32	
	614	Charges locatives	156,00	230,56
	613	Locations	24 871,60	33 892,28
	611	Prestations de services	32 258,87	21 809,46
	6068	Autres matières et fournitures	6,60	17,50
		Autres matières et	6.60	17.50

042	042	Opération de transfert entre sections	15 899,85		19 043,48	3.4
	6761	Différences sur réalisations (positives) transférables	165,74		95	
	681	Dotation aux amortissements	15 734,11		19 043,88	
	TOP WAS COME.	Virement à la section	MEVILLE MACHE			Mark M.
	023	d'investissement		603 601,87		502 404 02
013	013	Recettes réelles		3 964,80		592 104,03 10 930,90
013		Atténuations de charges Remboursement sur	Character of			10 330,50
	6419 6459	rémunérations du personnel Remboursement sur charges de sécurité sociale				7 334,10
	6479	Remboursement sur autres charges sociales		3 964,80		3 596,80
70		Produits des services et ventes diverses		10 000,00		10 000,00
	70688	Autres prestations de services (DISP)		10 000,00		10 000,00
(6)	7088	Autres produits d'activités annexes				
	7087	Remboursement par des tiers				
74	.74	Dotations et participations		564 000,00	n Desch, bur	564 000,00
	7488	Participation ETAT Drac Bretagne		257 000,00		257 000,00
	7488	Participation Région Bretagne		232 000,00		232 000,00
	7488	Participation Département d'Ille-et-Vilaine	35 10 (21) (22)	15 000,00		15 000,00
	7488	Participation Département du Morbihan		15 000,00		15 000,00
	7488	Participation Département du Finistère		15 000,00		15 000,00
	7488	Participation Département des Côtes d'Armor		15 000,00		15 000,00
	7488	Participation Rennes Métropole		15 000, 00		15 000,00
		Autro produkt do post				
75	75	Autre produits de gestion courante				2.83
	7588	Autres produits divers de gestion courante				2.83
77	77	Produits exceptionnels		25 637,07		7 170,30
	774	Subvention exceptionnelle DRAC- Projet Pictogrammes		5 000,00		
	774	Subvention exceptionnelle DRAC – Prix facile à lire	Tentan medici			
		Subvention exceptionnelle		10 100,00		
	774	DRAC – Rencontres BNR Subvention exceptionnelle		10 000,00		850,00
	774	DRAC – (site internet) pour 2019				650,00
	101111	Subvention exceptionnelle				5 000 ,00
	774	SOFIA Prix facile à lire Produits des cessions				
0	7751	d'Immobilisations (hors AS) Vente des ordinateurs		165,74		
	7788	Produits exceptionnels divers		371,33		1 320,30
		Recettes d'ordro	BELLEY.			
O42		Recettes d'ordre Opération de transfert entre sections				
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées				
002		au compte de résultat Pour information : excédent de fonctionnement reporté de l'année N-1		131 794,21		161 506,44

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2019

Rennes, le 29 mai 2020 Livre et Lecture en Bretagne 61 bd Villebois Mareuil La Présidente,

35000 RENNES Catherine SAINT-JAMES

35-2020-05-29-008

DELIBERATION-20-08-FINANCES-AFFECTATION-R ESULTATS-2019-tampon

Délibération n°20-08

Objet: FINANCES – Affectation des résultats 2019

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

- En exercice: 16

- Présents: 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Votants: 13Voix: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Pouvoir</u>: M Benoit BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Absents excusés</u>: M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M 14;
- les résultats constatés au compte de gestion de l'exercice 2019 ;
- les résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2019.

Considérant

- qu'il convient de statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- que lorsque le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) et que le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté), soit il est affecté en section d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), étant précisé qu'il est possible de combiner ces deux solutions;
- que le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser;
- que le résultat global négatif de la section d'investissement doit être reporté en dépenses d'investissement (chapitre 001 - Solde d'exécution de la fonction d'investissement reporté);
- que le report du résultat de clôture de l'exercice 2018 en investissement est de 97,68 €;
- que le résultat de l'exercice 2019 en investissement est de 16 363.30 €;
- que le report du résultat de clôture de l'exercice 2018 en fonctionnement est de 182 806.44 €,
- qu'une partie du résultat de clôture de l'exercice 2018 en fonctionnement a fait l'objet d'une affectation du résultat à
 l 'investissement sur le budget supplémentaire 2019 pour un montant de 21 300 €

que le résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement est de -22534,35 €.

Mme la Présidente propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019 de la manière suivante :

Article 1 : Le report du solde excédentaire de clôture de l'exercice 2018 de la section d'investissement est inscrit en ligne 001, pour un montant de 16 460.98€ (report du résultat de clôture de l'exercice 2018 en investissement + affectation d'une partie du résultat de clôture 2018 en fonctionnement à l'investissement + résultat de l'exercice 2018 en investissement).

Article 2 : Le report du solde excédentaire de la section de fonctionnement est inscrit en ligne 002, pour un montant de 138 972,09 € (report du résultat de clôture de l'exercice 2018 en fonctionnement diminué de la part affectée à l'investissement + résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement)

Article 3 : Ces affectations seront reprises au budget supplémentaire 2020.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2019 ;

précise que ces affectations seront reprises au budget supplémentaire 2020;

- autorise et invite Mme la Présidence et M. le Directeur, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 mai 2020

La Présidente,

Livre et Lecture en Bretagne 61 bd Villebois Mareuil 35000 RENNES

Catherine SAINT-JAMES

35-2020-05-29-009

DELIBERATION-20-09-FINANCES-BUDGET-SUPPLE MENTAIRE-2020-tampon

Délibération n°20-09

Objet: FINANCES – Budget supplémentaire 2020

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

- En exercice: 16

- Présents : 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

- Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Votants: 13Voix: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Pouvoir</u>: M Benoît BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Absents excusés</u>: M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts de l'établissement et notamment l'article 8.3. alinéas 2 et 3, l'article 9 alinéas 4 et 5.

Considérant

- le vote du Budget Primitif 2020 de l'établissement en date du 24 janvier 2020,
- les résultats de l'exercice 2019,
- l'affectation des résultats 2019,
- qu'il y a lieu de voter le budget supplémentaire 2020 de l'établissement.

Mme la Présidente propose au Conseil d'administration de voter le Budget Supplémentaire 2020 par chapitre pour les recettes et les dépenses de fonctionnement et pour les recettes et dépenses d'investissement. Il est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2019.

Le Budget supplémentaire 2020 s'équilibre à :

- 148 972,09 € en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement,
- 10 660.98 € en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

E 16		BP 2020		RAR 2019		PROPOSITIONS NOUVELLES BS 2020		RESTE A REALISER + PROPOSITIONS NOUVELLES BS 2020		
		TOTAL GENERAL BUDGET	627 600,00	627 600,00	0,00	0,00	159 633,07	159 633,07	787 233,07	787 233,07
		Section d'investissement	Débit	Crédit	Débit	Crédi t	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Chap itre	Comp	totaux	34 600,00	34 600,00	0,00	0,00	10 660,98	10 660,98	45 260,98	45 260,98

		Opérations réelles	34 600,00	7 600,00	0,00	0,00	10 660,98	3 0,0	0 45 260,98	7 600,0
20	1 1 7	Immobilisations corporelles (sauf opérations et 204)	32 500,00					Fair		
20	2051	Concessions et droits	1		0,00		2 160,98	3	34 660,98	24.00
	2051	similaires Immobilisations	32 500,00	Here v	0,00)	2 160,98	3	34 660,98	
21		corporelles (hors opérations)	2 100,00		0,00		5 500,00		7 600,00	
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 600,00		0,00)	5 500,00		7 100,00	
	2184	Mobilier	500,00		0,00)	0,00		500,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles								e e
16					3 1 7 3		F 51 42 1		100 19	
	1641	Emprunts en euros		S X						
13		Subventions d'investissement (hors 138)		7 600,00		0,00		0,00		7 600,0
	131	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		7 600,00				(4)		7 600,0
		Opération de transfert								0
040		entre sections	F Rolling	21 200,00		0,00		0,00		21 200,00
	280411	0,1								
	280412	Org.publics - Bâtiment et installations	1 8	926,00			m/			926,00
	2805	Concessions et droits similaires		10 486,45						
	281538	Autres réseaux		270,00						10 486,45
	28181	Installations générales, agencements	11	842,00						270,00
	28182	Matériel de transport		2 835,00						842,00
31	28183	Matériel bureau et matériel informatique								2 835,00
	28184	Mobilier	=	4 629,57 734,00						4 629,57
	2188	Autres constructions		476,98						734,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0.00	470,00		NE			TE SERVICE	476,98
10	1641	Emprunts en euros	0,00		0,00		0,00	E SALLING	0,00	
041		Opérations patrimoniales		0,00		0,00		0,00		0,00
O20		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0.00	2 200 20	Kan Ta
	021	Virement de la section de fonctionnement		5 800,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
		Solde d'exécution de la section d'investissement		3 800,00				-5 800,00		0,00
001		reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 460,98	0,00	16 460,98
		Section de				Crédi	The Paris			- of the state of
hapi	Comp	fonctionnement	Débit	Crédit	Débit	t	Débit	Crédit	Débit	Crédit
tre	tes	totaux	593 000,00	593 000,00	0,00	0,00	148 972,09	148 972,09	741 972,09	741 972,09
2 22		dépenses réelles Charges à caractère	566 000,00	0,00	0,00	0,00	154 772,09	0,00	720 772,09	0,00
011		général	178 509,00	0,00	0,00	0,00	74 957,09	0,00	253 466,09	0,00
	- 000000000000000000000000000000000000	Fournitures non stockables	3 400,00			-11	0,00		3 400,00	
	60622	Carburants	2 500,00				0,00		2 500,00	

	60623		500,00				0,00		500,00	N.
	60628	Autres fournitures non stockés	320,00	-			0.00		220.00	
	60631	Fournitures d'entretien	50,00				0,00		320,00	
	50533	Fournitures de petits			60		0,00		50,00	
	60632	équipements Fournitures	600,00				1 000,00		1 600,00	
	6064	administratives	1 500,00				. 0,00		1 500,00	
	611	Contrats de prestations de services	11 989,00				6 172,09		18 161,09	
	613	Locations	25 004,00				8 830,00		33 834,00	
	614	Charges locatives	200,00				0,00		200,00	
	61551	Matériel roulant	1 000,00				1 000,00		2 000,00	
	61558	Autres biens mobiliers	500,00				0,00		500,00	
	6156	Maintenance	13 487,00				-3 300,00		10 187,00	
	6161	Assurances multirisques	2 100,00				0,00			
	51.50	Autres primes					0,00		2 100,00	
	6168	d'assurances	9 000,000				0,00		9 000,00	
	618	Divers Rémunérations	17 424,00	,			6 650,00		24 074,00	
		d'intermédiaires et	Concession of the Concession o							
	622	honoraires Publicité publications	17 310,00				12 980,00	34	30 290,00	
38	623	relations publiques	23 540,00				24 800,00		48 340,00	
	624	Transports de biens et transports collectifs	14 600 00							
		Déplacements, missions et	14 600,00				13 635,00		28 235,00	
	625	réceptions	9 100,00				1 400,00	91	10 500,00	
	626	Frais postaux et de frais de télécommunications	11 800,00				1 390,00		13 190,00	¥2 =
	627	Services bancaires et							13 190,00	
	627	assimiliés Concours divers (200,00				0,00		200,00	
	6281	cotisations)	8 335,00				400,00		8 735,00	
	6282	Frais de gardiennage	900,00				0,00		900,00	
	6283	Frais de nettoyage des locaux	3 150,00				0,00		2.450.00	
12	- 50	Dépenses de personnel	387 041,00	0.00	0.00	0.00			3 150,00	-9-1
12		Personnel exterieur au	367 041,00	0,00	0,00	0,00	49 815,00	0,00	436 856,00	0,00
*	621	service Autres impôts, taxes et					1 000,00		1 000,00	
	633	versements assimilés sur rémunération	5 100,00				135,00		5 235,00	
	6411	Personnel titulaire	156 940,00			7	0,00		156 940,00	
	6413	Personnel non titulaire	91 652,00				24 500,00		-32.72	86
	6450	Charges de sécurité sociale							116 152,00	***
	6450	et de prévoyance	118 445,00				21 000,00		139 445,00	
	6470	Autres charges sociales Autres charges de	2 550,00				2 500,00		5 050,00	
	6480	personnel	12 354,00				680,00		13 034,00	
65	1	Autres charges d'activité	450,00		0,00		5 000,00		,	
		Redevances pour			0,00		3 000,00		5 450,00	
	651	concessions, brevets et licences	450,00				5 000,00		E 450.00	
66		Charges financières	0,00		0,00		0,00		5 450,00	
		Intérêts réglés à	0,00		0,00		0,00		0,00	
	66111	l'échéance Charges								
67		exceptionnelles	0,00		0,00		5 000,00		5 000,00	
	6714	Bourses et prix		17			5 000,00		5 000,00	
	6745	Subventions aux personnes de droit privé	0,00		0.00					
	57.13	paradimes de droit prive	0,00		0,00		0,00		0,00	
022		Dépenses imprévues	0.00		0.00	218	00.000.00			
		Opération de transfert	0,00		0,00		20 000,00		20 000,00	
042		entre sections	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00	0,00

	681	Dotation aux amortissements	21 200,00							
	001	amortissements	21 200,00				0,00		21 200,00	
		Virement à la section								
	O23	d'investissement	5 800,00	× .			-5 800,00		0,00	
		recettes réelles		593 000,00		0,00		10 000,00		603 000,00
013	013	Atténuations de charges		4 000 00						6.1
	0.10	Remboursement sur		4 000,00		0,00		0,00		4 000,00
	6440	rémunération de		1	2					
	6419	personnel Remboursement sur								
	6479	autres charges sociales		4 000,00						4 000,00
70		Produits des services et ventes diverses	1	0,00		0.00				
		autres prestations de		0,00		0,00		0,00		0,00
	70688	services		0,00		0,00		0,00		0,00
	7087	remboursement par des tiers		=						
	7088	Autres produits				10.0				
: Peritary		Dotations et				-				
74	74	participations Contribution ETAT DRAC		559 000,00		0,00		15 000,00		574 000,00
	7488	Bretagne		242 000,00	- 1			15 000,00		057.000.00
		Contribution Région						15 000,00	10	257 000,00
	7488	Bretagne Contribution Département		232 000,00						232 000,00
	7488	35		15 000,00						15 000,00
	7400	Contribution Département								13 000,00
	7488	56 Contribution Département		15 000,00						15 000,00
	7488	29		15 000,00						15 000,00
	7488	Contribution Département 22		15 000 00						
	7400	Contribution Rennes		15 000,00						15 000,00
	7488	Métropole		15 000,00						15 000,00
	7488	Participation DISP		10 000,00						10 000,00
75		Autre produits de gestion courante		0,00		0,00		0.00		The second second
		Produits divers de gestion		0,00		0,00		0,00		0,00
	758	courante		0,00		0,00		0,00		0,00
77	W. V. III	Produits exceptionnels		30 000,00		0,00		-5 000,00	67 ⁴ 8	25 000,00
	774	Subvention exceptionnelle DGLFLF		15 000,00						
		Subvention exceptionnelle		15 000,00		-				15 000,00
	774	DRAC Bretagne site	- 1.		1					
_	774	internet Subvention exceptionnelle		10 000,00						10 000,00
	774	Ville de Brest		5 000,00				-5 000,00		0,00
		recettes d'ordre		0,00		0,00		138 972,09		120 072 00
042		Opération de transfert		15				130 312,03		138 972,09
J42		entre sections Quote part des		0,00		0,00		0,00		0,00
	-	subventions						m _		41
	-	d'investissement transférées au compte de								
	777	résultat						1		
002		Résultat ordinaire								
102		reporté					age of the same	138 972,09		138 972,09

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- adopte le budget supplémentaire 2020.

Rennes, le 29 mai 2020 La Présidente, Livre et Lecture en Bretagne 61 bd Villebois Mareuil

35000 RENNES

Catherine SAINT-JAMES

35-2020-05-29-010

DELIBERATION-20-10-RESSOURCES-HUMAINES-P ROPOSITION-NOMINATION-DIRECTION-ETAB

Délibération n°20-10

Objet: RESSOURCES-HUMAINES - Proposition de nomination à la direction de l'Etablissement

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Livre et lecture en Bretagne » s'est réuni à Rennes (35), et par audioconférence, le 29 mai 2020, sur convocation en date du 15 mai 2020 et sous la présidence de Catherine SAINT-JAMES.

Nombre de membres :

En exercice : 16

- Présents: 10 (dont 4 présents disposant de 2 voix et 6 présents disposant d'1 voix)

Procurations: 3 (dont 2 procurations disposant de 2 voix et 1 procuration disposant d'1 voix)

Votants: 13Voix: 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

<u>Présents</u>: Mme Maïlys AFFILÉ, M. Marc BERGÈRE, Mme Gaby CADIOU, Mme Isabelle CHARDONNIIER Mme Annie CHEVALIER, Mme Béatrice DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. Hervé LETORT, Mme Énora OULC'HEN, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Pouvoir</u>: M Benoit BROYART à M. Marc BERGÈRE, Mme Claire GASPARUTTO à Mme Isabelle CHARDONNIIER, M. Jean-Michel LE BOULANGER à Mme Catherine SAINT-JAMES

<u>Absents excusés :</u> M Benoit BROYART, Mme Claire GASPARUTTO, M. Jean-Michel LE BOULANGER, Mme Anne MARÉCHAL, Mme Yvonne PRÊTESEILLE, M. Thierry SIMELIÈRE

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- l'article 9 des statuts de l'établissement ;
- le budget.

Considérant

- le terme du mandat de M. Mathieu DUCOUDRAY à la direction de l'établissement en date du 31 août 2020,
- la candidature Monsieur Mathieu DUCOUDRAY à la direction de l'établissement pour un nouveau mandat de trois ans,
- la réunion des personnes publiques en date du 15 novembre 2019,
- le projet d'orientation 2020 -2023 présenté par M. Mathieu DUCOUDRAY.

Mme la Présidente indique qu'il convient que le Conseil d'administration, au vu du projet d'orientation présenté par M. Mathieu DUCOUDRAY, adopte à la majorité des deux tiers une proposition sur sa candidature à un nouveau mandat de direction de trois ans au sein de l'établissement.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- propose ou ne propose pas la candidature de M. Mathieu DUCOUDRAY à un nouveau mandat de direction de trois ans au sein de l'établissement;
- précise que ce mandat de direction prendra effet au 01 septembre 2020;
- autorise et invite Mme la Présidente et M. le Directeur de l'établissement, chacun pour ce qui le concerne, à prendre tout acte et toute mesure nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 29 mai 2020

La Présidente, 61 bd Villebois Mareuil
Catherine SAINT-JAMES

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-06-08-003

Arrêté préfectoral du 8 juin 2020 approuvant la carte communale du Loroux



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA CITOYENNETÉ Bureau de l'Urbanisme

ARRÊTÉ

portant approbation de la carte communale du LOROUX

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L 161-1 à L 163-10 et R 161-1 à R 163-9;

Vu la délibération du 20 juillet 2017 du conseil municipal du Loroux prescrivant la révision de la carte communale ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2019 du maire du Loroux prescrivant une enquête publique du 15 janvier au 15 février 2020 sur le projet de révision de la carte communale, la protection des éléments du patrimoine paysager et la révision du plan de zonage d'assainissement des eaux usées ;

Vu les rapport, conclusions et avis du commissaire enquêteur du 28 février 2020 ;

Vu la délibération du 5 mars 2020 du conseil municipal du Loroux approuvant la révision de la carte communale ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine du 5 juin 2020 ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prolongation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, notamment ses articles 1, 6 et 7;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE

Article 1:

La révision de la carte communale du Loroux, approuvée par le conseil municipal lors de sa séance du 5 mars 2020, est approuvée conformément au dossier annexé au présent arrêté.

ADRESSE POSTALE: 3 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9 Tel: 0821 80 30 35 – Fax: 02 99 02 10 15 – www.bretagne.pref.gouv.fr

Article 2:

La délibération du conseil municipal du 5 mars 2020 et le présent arrêté préfectoral devront être affichés pendant un mois en mairie du Loroux.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département en indiquant les lieux où le dossier peut être consulté (mairie et préfecture).

Article 3:

L'approbation de la carte communale produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article 2, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Article 4:

Le dossier de la carte communale du Loroux pourra être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la mairie du Loroux et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine à Rennes (DCTC - bureau de l'urbanisme).

Article 5:

Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine et le maire du Loroux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 8 juin 2020

Pour la Préfète, et par délégation

le Secrétaire Général

Ludovic GUILLAUME

En vertu des articles R.421.1 à 421.7 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, «le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet». Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée en utilisant l'application Télérecours : https://www.telerecours.fr

Préfecture Ille-et-Vilaine

35-2020-06-08-001

PREF35_BGD20060809040



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LA CITOYENNETÉ Bureau des finances locales

ARRETE

portant indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour l'année 2019

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu les articles L. 212-5 et R.212-9 du code de l'éducation;

Vu la circulaire ministérielle du 2 décembre 2019 relative à la répartition de la dotation spéciale

Vu la consultation des communes du 12 décembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale en date du 14 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. Ludovic GUILLAUME Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine ;

ARRETE

Article 1 : Le taux de base de l'indemnité représentative de logement pour l'année civile 2019 due aux instituteurs non logés est fixé à 2186 € pour l'ensemble des communes du département.

Article 2 : Le taux majoré de 25 % de l'indemnité représentative de logement pour l'année civile 2019 due aux instituteurs non logés est fixé à 2 732,50 € pour l'ensemble des communes du département.

<u>Article 3</u>: Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, les sous-préfets et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Rennes, le - 8 JUIN 2020

La Préfète, Pour la préfète, par délégation, Le Secretaire genéral

Ludovic GUILLAUME

3, avenue de la préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9 Tél. 0 821 80 30 35 – www.bretagne.pref.gouv.fr